









Réglementation concernant les équipements hiver pour camions/autobus/autocars

Hiver 2022/2023

Pays	Réglementation sur les pneumatiques	Réglementation sur les chaînes pour la neige	Informations complémentaires
Albanie 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver.	Des chaînes pour la neige destinées à l'essieu moteur doivent se trouver à bord du véhicule. À utiliser conformément aux panneaux de signalisation et en fonction de l'état des routes.	Les pneus cloutés sont interdits.
Autriche 	Pneus hiver obligatoires du 1er novembre au 15 avril. Risque d'interdiction de conduire et de lourdes amendes en cas d'infraction (de 35 à 5 000 euros). Les camions avec un PTR > 3,5 t doivent être équipés de pneus portant le symbole M+S et/ ou le symbole alpin (3PMSF) sur au moins un essieu moteur, avec une profondeur de sculpture minimale de 6 mm (diagonale) et 5 mm (radiale). Les pneus hiver sont obligatoires pour les autocars (catégories M2, M3) du 1er novembre au 15 mars.	Des chaînes pour la neige doivent se trouver à bord du véhicule pour au moins deux pneus de l'essieu moteur du 1er novembre au 15 avril. Des exceptions s'appliquent aux autobus. À utiliser sur les routes recouvertes de neige et de verglas.	Les pneus cloutés sont interdits pour les véhicules avec un PTR > 3,5 t.
Belgique 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver. Montage homogène obligatoire pour les pneus M+S et les pneus hiver.	Les chaînes pour la neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et/ou de verglas.	Les pneus cloutés sont interdits.
Bosnie-Herzégovine 	Du 15 novembre au 15 avril, deux options sont obligatoires pour les véhicules de plus de 8 places et pour les véhicules avec un PTR > 3,5 t : Option 1 : Pneus à profil hiver sur l'essieu moteur avec une profondeur de sculpture de 4 mm au minimum. Option 2 : Pneus à profil standard avec une profondeur de sculpture de 4 mm au minimum ; en cas de conditions hivernales (par exemple, chutes de neige, pluie verglaçante), des chaînes pour la neige doivent être montées sur l'essieu moteur.	Des chaînes pour la neige doivent se trouver à bord du véhicule du 15 novembre au 15 avril.	Une pelle à neige et un sac de sable pesant entre 25 kg et 50 kg doivent se trouver à bord du véhicule. Les pneus cloutés sont interdits.
Biélorussie 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver.	Les chaînes pour la neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et de verglas.	Les pneus cloutés sont autorisés.
Bulgarie 	Du 15 novembre au 1er mars, des pneus été ou hiver avec une profondeur de sculpture de 4 mm au minimum sont obligatoires.	Des chaînes pour la neige doivent se trouver à bord du véhicule du 1er novembre au 31 mars. Leur utilisation est obligatoire dans les cols de montagne lorsque des panneaux de signalisation l'indiquent.	Les pneus cloutés sont interdits. Sans équipement hivernal adéquat, l'entrée dans le pays peut être refusée ou une interdiction de conduire peut être prononcée.
Croatie 	Pneus hiver obligatoires du 15er novembre au 15 avril. Les pneus M+S sont obligatoires sur l'essieu moteur des véhicules avec un PTR > 3,5 t.	Chaînes pour la neige requises pour l'essieu moteur dans certaines conditions (si le véhicule est équipé de pneus été). Chaînes pour la neige obligatoires dans certaines régions (Lika/Gorski Kotar).	Les pneus cloutés sont interdits. Les véhicules à usage commercial doivent être équipés d'une pelle à neige.
République tchèque 	Les pneus hiver sont obligatoires du 1er novembre au 31 mars selon les conditions routières hivernales, ou si indiqué par le panneau "kit hiver". Pneus M+S avec min. 6 mm de profondeur de sculptures de bande de roulement doivent être montés sur l'essieu moteur des véhicules > 3,5 t PTR.	Différents panneaux de signalisation sont possibles. Les chaînes pour la neige sont obligatoires, si cela est indiqué par des panneaux de signalisation, sur au moins 2 roues motrices sur les véhicules à 3 essieux ou plus.	Les pneus cloutés sont interdits.

Réglementation concernant les équipements hiver pour camions/autobus/autocars

Hiver 2022/2023

Pays	Réglementation sur les pneumatiques	Réglementation sur les chaînes pour la neige	Informations complémentaires
Danemark 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver	Chaînes pour la neige autorisées du 1er novembre au 15 avril.	Les pneus cloutés sont autorisés du 1er novembre au 15 avril. S'ils sont montés sur le véhicule, les pneus cloutés doivent être montés sur tous les essieux pendant cette période.
Estonie 	Pneus hiver obligatoires pour les véhicules avec un PTR < 3,5 t (pneus radiaux avec une profondeur de sculpture de 3 mm au minimum) du 1er décembre au 1er mars (également d'octobre à avril selon les conditions météorologiques). Les véhicules plus lourds n'ont pas besoin de pneus neige, mais une profondeur de sculpture de 3 mm au minimum est obligatoire.	Les chaînes pour la neige sont obligatoires, si cela est indiqué par des panneaux de signalisation, sur au moins 2 roues motrices sur les véhicules à 3 essieux ou plus.	Les pneus cloutés sont autorisés entre le 15 octobre et le 31 mars.
Finlande 	Pneus hiver obligatoires du 01/11 au 31/03, si conditions hivernales : sur essieux moteurs non-rectionnels pneus 3PMSF ou POR ou pneus cloutés. Pneus marqués M+S autorisés jusqu'au 30.11.2024 Sur l'essieu moteur min. 5 mm et tous les autres essieux min. 3 mm de profondeur de profil.	Les chaînes pour la neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et de verglas.	Pneus cloutés autorisés entre le 1er novembre et le 31 mars si les conditions hivernales prévalent.
France 	<p>Un décret mentionne que sur certaines communes et sur la période du 01/11 au 31/03, le port ou la possession d'équipements hivernaux sont obligatoires. Sont considérés comme équipements hivernaux des pneumatiques portant le marquage 3PMSF (et jusqu'en 2024 les pneumatique M+S) ou bien des équipements spéciaux amovibles (ex : chaînes à neige métalliques ou textiles).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule de transport de marchandises >3,5t. (sans remorque ou semi-remorque) (N2-N3) <p>Des chaînes ou autres dispositifs antidérapants amovibles sur au moins deux roues motrices ou des pneumatiques "hiver" sur au moins deux roues directrices du système de direction principal et au moins deux roues motrices</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bus et véhicule de transports collectifs >3,5t. (M2-M3) : Idem point précédent • Véhicule de transport de marchandises de plus de 3,5t (avec remorque ou semi-remorque) (Catégories N2-N3) <p>Des chaînes ou autres dispositifs antidérapants amovibles sur au moins deux roues motrices.</p>	Utilisation de chaînes à neige est obligatoire lorsque cela est indiqué par les panneaux de signalisation B 56.	Les pneus cloutés sont interdits pour les véhicules > 3,5 t de PTAC sauf dans le cas de certaines utilisations spéciales.
Allemagne 	Par temps hivernal, les véhicules avec > 3,5 t PTR doivent être équipés de pneus marqués avec le 3PMSF aux positions des roues des essieux moteur en permanence et des essieux avant. Les pneus M+S produits avant le 1er janvier 2018 sont acceptés jusqu'au 30 septembre 2024.	Utilisation de chaînes pour la neige lorsque les panneaux de signalisation l'indiquent. Les pneus cloutés sont interdits. Exception : itinéraire via « Kleines Deutsches Eck ».	60 € d'amende pour des pneus non adaptés ; 80 € d'amende pour avoir bloqué/perturbé la circulation en raison de pneus non adaptés ; 100 € d'amende pour avoir provoqué une situation dangereuse en raison de pneus non adaptés ; 120 € d'amende pour avoir provoqué un accident en raison de pneus non adaptés. Plus 1 point dans chaque cas (système à points de Flensburg).
Grande-Bretagne 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver.	Les chaînes pour la neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et de verglas.	Les pneus cloutés sont autorisés, mais seulement sur les routes couvertes de neige et de glace, et aussi longtemps que la surface de la chaussée ne sera pas endommagée. La non-conformité peut entraîner une amende.
Hongrie 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver.	Les chaînes pour la neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et de verglas. Il peut être obligatoire de transporter et de monter des chaînes pour la neige dans certaines conditions météorologiques (vitesse maximale : 50 km/h). En présence de conditions hivernales, l'accès peut être refusé aux véhicules étrangers s'ils n'ont pas de chaînes pour la neige à bord.	Les pneus cloutés sont interdits.
Islande 	Pas de réglementation sur les pneus hiver		

Réglementation concernant les équipements hiver pour camions/autobus/autocars

Hiver 2022/2023

Pays	Réglementation sur les pneumatiques	Réglementation sur les chaînes pour la neige	Informations complémentaires
Irlande 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver.	Les chaînes pour la neige ne sont autorisées que lorsque les routes sont couvertes de neige et de verglas.	
Italie 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver. Les exceptions sont indiquées par des panneaux de signalisation.	Un dispositif antidérapant (par exemple, des chaînes pour la neige) doit être à bord du véhicule.	
Kosovo 	Pas de réglementation générale en hiver.	Des chaînes pour la neige destinées à l'essieu moteur doivent se trouver à bord du véhicule. À utiliser en fonction de la signalisation et des conditions de circulation.	Les pneus cloutés sont interdits. Les autocars et les camions doivent être équipés d'une pelle à neige.
Lettonie 	Pneus hiver (M+S) obligatoires pour les véhicules avec un PTR < 3,5 t du 1er décembre au 1er mars. Profondeur de sculpture de 4 mm au minimum. Les véhicules plus lourds n'ont pas d'obligation concernant l'utilisation de pneus neige, mais une profondeur de sculpture de 3 mm au minimum est obligatoire.	Les chaînes pour la neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et de verglas.	Pneus cloutés autorisés entre le 1er octobre et le 30 avril pour les véhicules avec un PTR > 3,5 t.
Liechtenstein 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver. Cependant, il est possible que la responsabilité soit engagée si les pneus ne sont pas adaptés. L'équipement du véhicule doit être adapté aux conditions météorologiques.	Chaînes pour la neige autorisées. Pas nécessaire dans les vallées. En montagne, les panneaux de signalisation indiquent si les chaînes pour la neige sont obligatoires.	Véhicules avec un PTR > 7,5 t : pneus cloutés autorisés du 1er novembre au 30 avril, vitesse maximale de 80 km/h. Toutes les roues doivent être équipées de pneus cloutés. Les véhicules équipés de pneus cloutés doivent porter une vignette.
Lituanie 	Pneus hiver obligatoires pour les véhicules avec un PTR < 3,5 t du 1er novembre au 1er avril. Les véhicules plus lourds n'ont pas d'obligation concernant l'utilisation de pneus neige, mais une profondeur de sculpture de 1,6 mm au minimum est obligatoire.	Les chaînes pour la neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et de verglas.	Les pneus cloutés sont autorisés entre le 1er novembre et le 1er avril.
Luxembourg 	Tous les essieux moteur des camions et des autocars doivent être équipés de pneus hiver (le marquage M+S suffit) en présence de conditions hivernales (neige, verglas, givre).	Les chaînes pour la neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et de verglas.	Les pneus cloutés sont interdits.
Macédoine 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver.	Des chaînes pour la neige doivent se trouver à bord du véhicule du 15 octobre au 15 mars si le véhicule n'est équipé que de pneus standard.	Les autocars et les poids lourds doivent être équipés de pelles à neige. Les pneus cloutés sont interdits.
Monténégro 	Pneus portant le symbole M+S ou pneus hiver obligatoires de novembre à avril sur certaines routes spécifiées par le Ministère de la Police. Min. 4 mm de profondeur de sculpture.	Des chaînes pour la neige destinées à l'essieu moteur doivent se trouver à bord du véhicule. À utiliser en fonction de la signalisation et des conditions de circulation.	Les pneus cloutés sont interdits. Les autocars et les camions doivent être équipés d'une pelle à neige.
Pays-Bas 	Pas de réglementation générale sur les pneus neige.	Les chaînes pour la neige ne sont pas autorisées sur les routes publiques.	Les pneus cloutés sont interdits.
Norvège 	Les véhicules > 3,5 t PTR doivent être équipés de pneus hiver du 15 novembre au 31 mars : Pneus 3PMSF sur essieu moteur et essieu avant, pneus M+S ou 3PMSF sur essieu de roulage libres. En fonction de la région, les pneus doivent avoir un minimum. 5 mm de profondeur de la bande de roulement en hiver. En Norvège méridionale : entre le 1er novembre et le premier lundi après Pâques. En Norvège du Nord : entre le 16 octobre et le 30 avril.	Les véhicules avec un PTR > 3,5 t doivent transporter des chaînes pour la neige pendant la période où l'utilisation de pneus cloutés est légale. Un camion avec remorque doit transporter 7 chaînes.	« Le cloutage n'est autorisé que sur les pneus hiver. Pneus cloutés (saillie moyenne : 1,7 mm) autorisés du 1er novembre au premier dimanche après Pâques. Dans les régions de Nordland, Troms et Finnmark : du 16 octobre au 30 avril. Camions et remorques : pneus cloutés sur le même essieu. En cas de montage jumelé, un seul pneu suffit. À Trondheim et Oslo, l'utilisation de pneus cloutés est payante : des tickets journaliers peuvent être achetés dans des distributeurs automatiques le long des artères routières ou par téléphone ou SMS (envoyés depuis un numéro de téléphone norvégien, suédois ou danois). Des tickets mensuels et annuels pour Trondheim peuvent être achetés au Trondheim City Parking Office à Erling, Skakkes Gate 40, 7012 Trondheim. Les tickets journaliers coûtent environ 3,90 €, les tickets mensuels environ 52 € et les tickets annuels environ 155 € (prix doublé pour les véhicules avec un PTR > 3,5 t). Toute infraction est passible d'une amende de 97 euros. »



Réglementation concernant les équipements hiver pour camions/autobus/autocars

Hiver 2022/2023

Pays	Réglementation sur les pneumatiques	Réglementation sur les chaînes pour la neige	Informations complémentaires
Pologne 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver.	Les chaînes pour la neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et de verglas. Présence de panneaux de signalisation adaptés sur les routes où les chaînes pour la neige sont obligatoires.	Les pneus cloutés sont interdits.
Portugal 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver.	Les chaînes pour la neige sont temporairement obligatoires lorsque les panneaux de signalisation l'indiquent (uniquement dans les régions de haute altitude).	Les pneus cloutés sont interdits.
Roumanie 	En présence de conditions hivernales, des pneus M+S ou des pneus hiver sont obligatoires sur l'essieu moteur de tous les véhicules avec un PTR > 3,5 t et des véhicules de transport de voyageurs (de plus de 9 places).	Les véhicules avec un PTR > 3,5 t doivent être équipés de chaînes pour la neige qui doivent être montées lorsque les panneaux de signalisation l'indiquent.	Pelle et sable requis pour les véhicules avec un PTR > 3.5 t. Les pneus cloutés sont interdits.
Russie 	En décembre, janvier et février, les poids lourds, camions et bus doivent être équipés sur tous les essieux de pneus marqués M+S ou avec le 3PMSF Symbol (symbole du flocon de neige à trois pics) Profondeur minimale de la bande de roulement : 4 mm.	Les chaînes pour la neige sont recommandées, mais pas obligatoires.	L'utilisation de pneus cloutés est interdite pendant les mois d'été (juin, juillet, août).
Serbie 	Pneus hiver (M+S) et min. 4 mm de profondeur de profil obligatoire de novembre à avril. Utilisation selon les panneaux de signalisation et les conditions de circulation.	Des chaînes pour la neige destinées à l'essieu moteur doivent se trouver à bord du véhicule. À utiliser en fonction de la signalisation et des conditions de circulation.	Les pneus cloutés sont interdits. Les autocars et les camions doivent être équipés d'une pelle à neige.
Slovaquie 	Pneus hiver/M+S obligatoires pour les camions avec un PTR > 3,5 t du 15 novembre au 31 mars sur l'essieu moteur (profondeur de sculpture de 3 mm au minimum).	Des chaînes pour la neige doivent se trouver à bord du véhicule. À utiliser en fonction de la signalisation et des conditions de circulation.	Les pneus cloutés sont interdits.
Slovénie 	Du 15 novembre au 15 mars, deux options sont obligatoires pour les véhicules avec un PTR > 3,5 t : Option 1 : pneus hiver au moins sur l'essieu moteur (profondeur de sculpture de 3 mm au minimum) Option 2 : pneus standard, mais des chaînes doivent se trouver à bord du véhicule pour être montées sur l'essieu moteur en présence de conditions hivernales.	Des chaînes pour la neige doivent se trouver à bord des véhicules avec un PTR > 3,5 t si aucun pneu neige n'est monté.	Les pneus cloutés sont interdits.
Espagne 	Routes de haute montagne avec niveau rouge (15/TV-87) : Les autocars peuvent rouler avec des pneus portant le symbole 3PMSF (trois pics et un flocon de neige) sur toutes les positions d'essieu et une profondeur de sculpture de 4 mm au minimum. Les camions rigides avec un PTR compris entre 3,5 et 7,5 t destinés uniquement au ramassage des ordures, à la distribution de nourriture, au transport de flux et à l'assistance peuvent rouler avec des pneus hiver sur toutes les positions d'essieu avec une profondeur de sculpture de 4 mm au minimum. Les autres véhicules poids lourds ne sont pas autorisés à circuler.	Routes de haute montagne avec niveau rouge (15/TV-87) : Chaînes pour la neige dans les camions rigides avec un PTR compris entre 3,5 et 7,5 t et les autocars, s'ils ne sont pas équipés de pneus neige.	L'utilisation de pneus cloutés avec des clous de 2 mm maximum est autorisée sur les routes enneigées.
Suède 	Par temps hivernal, la profondeur minimale de la bande de roulement est de 5 mm sur tous les essieux sauf les remorques (1,6 mm). Les véhicules > 3,5 t PTR doivent être équipés de pneus 3PMSF, POR ou cloutés sur les essieux directeurs et moteurs. Les pneus M+S sur les autres essieux sont également autorisés. Jusqu'au 30 novembre 2024, il est autorisé d'utiliser des pneus M+S (spécialement développés pour l'hiver) sur tous les essieux.	Il est recommandé d'avoir des chaînes pour la neige dans le véhicule.	Les pneus cloutés sont autorisés du 1er octobre au 15 avril. En fonction des conditions météorologiques, cette période peut être prolongée. Maximum de 50 clous par mètre de circonférence pour les pneus fabriqués après le 1er juillet 2013. Veuillez noter que des exceptions s'appliquent sur certaines routes.
Suisse 	Il n'existe aucune obligation générale pour les pneus hiver. Toutefois, le véhicule doit être équipé en fonction des conditions routières et être en capacité de rouler. Si des pneus non adaptés ont été montés, en cas d'accident, il peut exister des problèmes de responsabilité potentiels (p. ex. indemnités d'assurance limitées). En hiver, des réglementations spécifiques aux conditions de circulation (chaînes pour la neige) sont possibles, par exemple dans les zones de cols alpins.	Utilisation de chaînes pour la neige en cas de signalisation et de conditions routières spécifiques (les véhicules à quatre roues motrices peuvent en être exemptés).	Les pneus cloutés sont autorisés pour les véhicules < 7,5 t PTR entre le 1er novembre et le 30 avril sur les routes enneigées, à une vitesse max. de 80 km/h. Les véhicules équipés de pneus cloutés doivent être identifiés par un autocollant 80 km/h.

Réglementation concernant les équipements hiver pour camions/autobus/autocars

Hiver 2022/2023

Pays	Réglementation sur les pneumatiques	Réglementation sur les chaînes pour la neige	Informations complémentaires
Turquie 	Il est obligatoire d'équiper les véhicules utilisés pour le transport de personnes et de marchandises de pneus hiver sur les routes régionales pendant 4 mois, entre le 1er décembre et le 1er avril. À l'intérieur des frontières provinciales, les gouverneurs locaux décident de l'application de la réglementation sur les pneus hiver en fonction des températures locales moyennes et communiquent leur décision. Il est obligatoire de monter des pneus hiver sur les essieux moteur des camions, des tracteurs, des camions-citernes et des autocars, et sur tous les essieux des camionnettes, vans, taxis, minibus et voitures commerciales. Tout pneu devant être remplacé sur la route doit être remplacé par un pneu neige. Pendant la période obligatoire, les pneus neige doivent porter le symbole (M+S) ou le symbole du flocon de neige (3PMSF) ou les deux sur le flanc. La profondeur et le dessin de la bande de roulement des pneus rechapés doivent être conformes aux pneus neige, même s'ils portent le symbole (M+S) sur l'épaule. Les pneus neige doivent avoir une profondeur de sculpture minimale de 4 mm pour les camions, les tracteurs, les camions-citernes et les autocars et de 1,6 mm pour les camionnettes, les vans et les voitures.	La possession ou l'utilisation d'une chaîne pour pneu sur le véhicule ne dispense pas le conducteur de son obligation d'utiliser des pneus hiver.	Seuls les pneus cloutés qui peuvent être utilisés sur route verglacée peuvent remplacer les pneus hiver. La profondeur de sculpture doit être mesurée à partir du centre de la bande de roulement.
Ukraine 	Pas de réglementation générale sur les pneus hiver	Les chaînes pour la neige ne sont autorisées que sur les routes couvertes de neige et de verglas.	Les pneus cloutés sont autorisés.

Nous n'avons actuellement pas connaissance des réglementations générales concernant les pneus hiver / chaînes pour la neige pour les camions dans les pays suivants : Chypre, Grèce et Malte. Veuillez consulter les règles de circulation des pays concernés pour connaître les règles précises qui s'appliquent aux chaînes pour la neige et aux pneus cloutés.

Malgré des recherches minutieuses, nous ne pouvons garantir l'exactitude et le caractère exhaustif des informations fournies ici.

M+S

Les pneus portant le symbole M+S (boue + neige) ont une sculpture ou une structure conçue pour offrir des performances supérieures à celles d'un pneu standard en cas de neige. Le symbole M+S n'est pas soumis à une procédure de contrôle définie.



Les pneus portant le symbole 3PMSF (trois pics et un flocon de neige) offrent des performances hivernales certifiées par un règlement. Ces pneus sont soumis à un test sur route enneigée et doivent présenter une traction supérieure d'au moins 25 % à celle d'un pneu de référence standard pour les véhicules de plus de 3.5t.



Les pneus hiver de Continental portent le symbole du flocon de neige sur leur flanc. Non seulement les pneus neige Continental surpassent largement les pneus M+S, mais ils dépassent aussi largement les exigences du symbole 3PMSF (trois pics et un flocon de neige). La conception des pneus hiver de Continental repose sur de nombreuses années d'expérience et de connaissances pratiques acquises en soumettant les pneus aux températures basses du climat scandinave.

Ces pneus hiver spéciaux offrent un avantage certain pour un déplacement en toute sécurité sur routes enneigées ou verglacées.

Pour une traction optimale et une sécurité de conduite élevée par temps froid, Continental recommande de monter des pneus neige sur tous les essieux de vos camions et autocars.

Mise à jour France 11-2022 / vers. 4 EN August 2022

CONTINENTAL FRANCE SAS

Division Commerce
80 rue Irène Joliot Curie - Immeuble l'Hévée
60610 La Croix Saint-Ouen
BP 10519 La Croix - 60205 Compiègne Cedex

www.continental-pneus.fr
www.continental-corporation.com